

**SUIVI DE LA RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT
DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2019-2020
Secrétariat du Conseil du Trésor
Le 8 mai 2020**

1. Les Contrats

(PCC) Mme Kelly Block (Carlton Trail—Eagle Creek): Je vois. Je vais certainement poser la question aux gens de SPAC lorsqu'ils reviendront devant le Comité. J'aimerais passer aux 4,4 milliards de dollars promis par le gouvernement pour protéger la santé et la sécurité, et plus précisément aux 2 milliards de dollars pour se procurer de l'équipement de protection individuelle et des fournitures. Pouvez-vous nous dire si les contrats qui ont été conclus, conformément aux lignes directrices et aux mesures mises en place ainsi qu'aux limites d'urgence, autorisent les prépaiements?

Mme Kathleen Owens (contrôleur général adjoint, Secteur des services acquis et des actifs, SCT): Une fois de plus, pour obtenir les détails des différents contrats, vous devriez vous adresser à l'organisation qui les a conclus, soit probablement SPAC dans ce cas-ci.

Mme Kelly Block: Bien, mais vos lignes directrices autorisent-elles le prépaiement de contrats, quel que soit...

Mme Kathleen Owens (SCT): Les paiements préalables sont autorisés dans la politique de gestion financière, en général, à certaines conditions.

Mme Kelly Block: Quelles sont ces conditions?

Mme Kathleen Owens (SCT) : Je ne suis pas spécialiste de ces règles financières, mais en général, les paiements préalables sont pour la réception de biens ou de services au cours de l'année à venir. Ils ne peuvent pas porter sur deux exercices.

Mme Kelly Block: Connaissez-vous les restrictions quant au montant qui peut être prépayé?

Mme Kathleen Owens (SCT) : Il doit correspondre à la valeur du contrat. Je peux vérifier auprès de mes collègues en gestion financière et vous faire parvenir ces détails.

Mme Kelly Block: Je vous en serais reconnaissante.

Réponse

Les ministères sont responsables d'assurer que les paiements anticipés soient faits en vertu d'un marché, seulement dans des conditions exceptionnelles, et lorsque les paiements sont considérés comme essentiels à l'atteinte des objectifs d'un programme.

Les paiements anticipés doivent respecter certaines conditions, soit d'être alignés avec l'exercice dans lequel le bien ou service est reçu, et que tout montant excédentaire doit être recouvré immédiatement. Plus de renseignements sont disponibles dans la Directive sur les paiements du Conseil du Trésor paragraphe 4.1, à l'adresse suivante : <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32504>.

2. Les conventions collectives

(NPD) M. Matthew Green: Pouvez-vous parler du paiement en souffrance qui s'est accumulé et qui est dû, s'il vous plaît?

Mme Nancy Chahwan (dirigeante principale des ressources humaines, SCT): Oui. Je n'ai pas les chiffres précis. Je ne suis pas certaine si M. Glenn Purves est à l'écoute, compte tenu des difficultés techniques. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons vous faire parvenir l'information après l'appel. Toutefois, je peux dire...

Réponse

L'obligation pour les « paiements arriérés » au 31 mars 2020 sera estimée en préparation des Comptes publics 2020, qui devraient être déposés au Parlement en automne 2020.

3. Congé payé

(PCC) M. Kelly McCauley: Formidable. Merci beaucoup.

Madame Vignola parlait — et je suis désolé si j'ai raté certaines réponses — des employés du secteur public en télétravail. Nous n'avons pas de chiffres exacts sur les télétravailleurs — nous savons que c'est une grande majorité —, mais savons-nous combien il y en a et combien il y a d'employés actuellement en congé payé parce qu'ils ne peuvent pas travailler de manière productive ou comme il se doit de la maison, à cause de différentes circonstances ou du manque d'équipement?

L'hon. Jean-Yves Duclos (Président du Conseil du Trésor): Madame Chahwan, voulez-vous fournir l'information que nous avons pour ce qui est du Secrétariat?

Mme Nancy Chahwan (dirigeante principale des ressources humaines, SCT): Nous avons très peu de renseignements généraux à ce stade-ci. Les ministères les recueillent, et nous les regroupons. Nous devrions avoir des données d'ici la fin du mois, mais une grande majorité de personnes...

M. Kelly McCauley: Pouvez-vous fournir ces renseignements au Comité lorsque vous les aurez?

Mme Nancy Chahwan (SCT): Tout à fait.

M. Kelly McCauley: De plus, un certain nombre d'employés qui travaillaient et qui étaient en congé payé depuis moins longtemps ont maintenant reçu de l'équipement ou ont accès au système et sont de retour au travail, pour ainsi dire. Pouvez-vous également nous fournir ces chiffres?

Réponse

Le gouvernement peut confirmer que la grande majorité des fonctionnaires continuent de travailler à temps plein afin de fournir des services aux Canadiens et Canadiennes dans ces circonstances sans précédent.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor continue de travailler avec les ministères afin de recueillir et agréger des données sur l'effectif et fournira les données au comité dès qu'elles seront disponibles.

4. Coût d'abonnement Internet

(PCC) M. Kelly McCauley: ...

Combien payons-nous pour les fonctionnaires en télétravail? Nous payons l'Internet, je présume, pour la majorité d'entre eux, ou de l'équipement. Pourriez-vous dire combien nous payons pour cela?

L'hon. Jean-Yves Duclos (Président du Conseil du Trésor): C'est directement lié à la question posée par la députée Vignola, il y a un petit moment. Nous pouvons...

M. Kelly McCauley: La question ne portait pas en particulier sur les frais relatifs à l'accès Internet, du moins je ne le crois pas.

L'hon. Jean-Yves Duclos (SCT): Vous avez raison. Votre question est encore plus précise. Dans ce cas, qui serait la personne la mieux placée au sein de l'équipe pour y répondre?

M. Kelly McCauley: Vous pouvez nous fournir cette réponse avec le reste de l'information.

Réponse

En réponse à la question de l'Honorable Parlementaire, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a fourni aux ministères et organismes des conseils sur les facteurs qu'ils devraient prendre en compte lorsqu'ils prennent des décisions quant au moment et à la façon d'équiper les employés travaillant à distance, ce qui comprend une recommandation selon laquelle les employés ne devraient pas être remboursés pour leurs frais d'accès à Internet, sauf si les circonstances l'exigent.

Tout équipement fourni ou acheté par le gouvernement pour être utilisé à domicile par un employé est et demeure un bien ministériel.

Le contrôleur général a informé les dirigeants principaux des finances qu'ils devraient être prêts à suivre les dépenses liées à la COVID-19. Étant donné le temps nécessaire pour traiter les factures et le fait que la COVID-19 est encore un développement relativement nouveau, aucune information centrale sur le coût de la fourniture d'équipement aux fonctionnaires pour travailler à domicile n'est disponible.

5. La transparence

(PCC) M. Kelly McCauley: ...

Monsieur le ministre, nous parlons de ces temps-ci d'accès à l'information avec la commissaire à l'information, Mme Maynard. Elle essaie d'obtenir du gouvernement qu'il se montre plus proactif en matière de transparence.

Nous savons que toutes les demandes d'accès à l'information sont en suspens. Quand les députés et les Canadiens pourront-ils recommencer à se prévaloir des demandes d'accès à l'information? Qu'est-ce que nous faisons pour garantir la transparence de manière proactive dans le contexte actuel?

L'hon. Jean-Yves Duclos (Président du Conseil du Trésor): J'ai eu, en fait, une excellente discussion...

Le président: Malheureusement, monsieur le ministre, c'est une excellente question, mais le temps est écoulé. Je vais vous demander de fournir à M. McCauley une réponse complète par écrit. Écrivez à notre greffier, et il distribuera votre réponse à tous les membres du Comité.

Réponse

Traitement de demandes d'accès à l'information

L'ouverture, la transparence et la responsabilisation sont les principes directeurs du gouvernement du Canada. Bien que les mesures de santé publique en place pour réduire la propagation de la COVID-19 et pour protéger la santé et la sécurité des employés fédéraux aient affecté la capacité de traiter les demandes d'accès à l'information, le gouvernement demeure déterminé à faire tout son possible pour répondre aux demandes d'accès à l'information et à continuer de publier de façon proactive les renseignements importants.

La plupart des employés fédéraux, y compris le personnel du bureau de l'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), travaillent à domicile, sans accès complet aux documents et aux systèmes d'information qu'ils utiliseraient pour répondre aux demandes. De plus, dans de nombreux cas, les bureaux de l'AIPRP ont dû suspendre les consultations avec des entreprises extérieures au sujet de la divulgation des documents qu'ils ont fournis au gouvernement, étant donné que ces entreprises sont également touchées par la crise.

Le 20 mars 2020, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a publié un [Avis de mise en œuvre de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels](#), dans lequel il conseille aux institutions de faire tout leur possible pour répondre aux demandes et satisfaire aux exigences proactives en matière de publication, conformément aux réalités opérationnelles et à la nécessité de se conformer aux directives des autorités de santé publique. L'Avis de mise en œuvre demandait également aux institutions d'aviser les demandeurs de leur capacité réduite

de répondre aux demandes et de la possibilité de retards. Le SCT a également affiché un avis sur le [service de demande d'AIPRP en ligne](#) afin d'informer les clients des retards éventuels dans le traitement des demandes d'accès et des délais de publication proactive.

Les institutions s'efforcent progressivement d'accroître leur capacité de traitement des demandes. Le SCT recueille chaque semaine des données sur l'état des bureaux de l'AIPRP.

En date du 16 juin 2020:

- 46 institutions indiquent qu'elles fonctionnent à pleine capacité (liste complète fournie en annexe)
- Patrimoine canadien indique qu'il n'a pas de capacité de répondre aux demandes en ce moment.
- Les autres institutions ont une capacité partielle de répondre aux demandes.

Malgré les difficultés, les institutions trouvent des moyens de progresser sur les demandes, dans leurs circonstances particulières, comme :

- offrir de fournir des documents électroniques uniquement aux demandeurs;
- établir de nouveaux processus numériques pour remplacer les processus opérationnels sur papier;
- accéder au réseau après les heures d'ouverture pour pouvoir faire avancer le travail sur les ensembles de demandes;
- utiliser postal dans la mesure du possible pour fournir des réponses aux demandeurs.

Le SCT organise des discussions entre les institutions pour les aider à communiquer et à mettre en œuvre les pratiques exemplaires, ainsi que pour déterminer les mesures qui les aideraient à faire face à un retard dans les demandes une fois que les institutions auront pu reprendre leurs activités plus régulières.

Afin d'aider les demandeurs et les institutions, des travaux de développement sont en cours pour ajouter des outils et des fonctionnalités supplémentaires au service de demande d'AIPRP en ligne afin de rendre le processus de demande plus efficace et plus sécuritaire, et d'éviter les réponses sur papier et sur disques compacts. Cela améliorera la résilience du processus.

En même temps, le gouvernement entreprend un processus d'approvisionnement pour le nouveau logiciel de traitement des demandes d'AIPRP afin d'aider les bureaux de l'AIPRP à être plus efficaces.

Dans le cadre de l'examen prochain de la *Loi sur l'accès à l'information*, nous étudierons comment de nouveaux outils et de nouvelles approches pourraient être efficaces pour aider à répondre plus rapidement aux demandes et à accroître la résilience.

Assurer la transparence

La publication proactive de l'information est un outil important pour notre gouvernement afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes aux Canadiens pendant la pandémie de la COVID-19.

Comme l'a annoncé le premier ministre le 17 avril 2020, le [Portail du gouvernement ouvert](#) accueillera les données ouvertes relatives aux demandes reçues et traitées dans le cadre de la Prestation canadienne d'urgence.

En date du 12 mai 2020, le portail ouvert.canada.ca fournissait 35 ensembles de données ouvertes liées à la COVID et 92 dossiers d'information ouverts.

Le président du Conseil du Trésor, en sa capacité de ministre désigné pour la mise en œuvre de la Loi sur l'accès à l'information dans l'ensemble du gouvernement fédéral, et en tant que membre du Comité du Cabinet sur la réponse fédérale à la maladie du coronavirus (COVID-19), a écrit à ses collègues du Cabinet pour encourager les ministres de veiller à ce que les institutions publient autant d'information que possible de façon proactive, et pour leur rappeler l'importance d'adopter des pratiques exemplaires en matière de gestion de l'information.

ANNEXE – Institutions fonctionnant à plein rendement, semaine du 16 juin 2020.

Administration portuaire de Trois-Rivières
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
Agence de promotion économique du Canada atlantique
l'Administration de pilotage
Énergie atomique du Canada limitée
Banque de développement du Canada
Conseil des arts du Canada
Développement économique Canada pour les régions du Québec
Régie de l'énergie du Canada
Fondation canadienne pour l'innovation
École de la fonction publique du Canada
Corporation commerciale canadienne
Services de bien-être et moral des Forces canadiennes
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Musée canadien des droits de la personne
Agence canadienne de développement économique du Nord
Agence spatiale canadienne
Commission canadienne du tourisme
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada
Défense nationale et Forces armées canadiennes
Exportation et développement Canada
Agence de la consommation en matière financière du Canada
FinDev Canada
Commission de la fiscalité des Premières Nations
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Infrastructure Canada
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
Comité externe d'examen des griefs militaires
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada
Administration portuaire de Nanaimo
Commission des champs de bataille nationaux
Conseil national de recherches Canada
Bureau du vérificateur général du Canada
Commissariat aux langues officielles
Bureau de l'enquêteur correctionnel
Commissariat à l'information du Canada
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public
Administration portuaire de Sept-Îles
Services partagés Canada
Administration portuaire de St. John's

Conseil canadien des normes
Administration portuaire de Toronto
Administration portuaire Vancouver Fraser
Tribunal des anciens combattants
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Office d'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon